



Monsieur le Maire  
Mairie de Sahurs  
Place Maurice Alexandre  
76113 SAHURS

Sahurs le 2 avril 2012.

Lettre déposée en Mairie.

Monsieur le Maire,

Suite à discussion et à votre demande verbale effectuée en présence de M. Patrice Halley Conseiller municipal et 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, je vous communique les noms des membres du bureau de l'Association de Défense des Berges de Seine de Sahurs - La Bouille - Moulineaux :

- Pierre Lebrun                      Président.
- Jean-Michel Thomas            Vice-président.
- Dany Gruyters                    Secrétaire.
- Chantal Lefebvre                Trésorière.

Notre échange, qui a porté sur les terres des anciennes chambres de dépôts, la priorité donnée à la commune pour l'achat desdits terrains et sur les conditions particulières d'exploitation, a montré la persistance d'un désaccord entre nos positions.

Je me permets de vous inviter à relire le document préfectoral intitulé "compte rendu de la commission de suivi du 17/10/2003". Ce texte très complet sur les travaux de fin de remblaiement et le devenir du site constitue la dernière référence officielle d'orientation quant au devenir des anciennes chambres de dépôts, après la décision d'utilité publique du 22 octobre 1981 qui stipule sans ambiguïté leur incontournable vocation agricole.

Lors de notre échange, vous avez affirmé que la commune refusait le "droit de priorité d'achat de la commune". Une telle affirmation est surprenante alors que cette question n'a jamais été inscrite à un quelconque ordre du jour du conseil municipal de la commune.

Un autre point de désaccord est apparu sur l'analyse de la plante maïs. Comme Patrice Halley et moi-même l'affirmions, l'avenant n° 8 comme les conventions temporaires signées et renouvelées tous les ans n'indiquent nullement que les échantillons de la plante et des épis de maïs devraient être prélevés par l'agriculteur. Les derniers résultats du 23/09/2011 mentionnent que les parcelles A, B, C et D peuvent être récoltées pour une utilisation de la plante entière (ensilage) et que les analyses sur le maïs grains « se feront en semaine 40 ». Mais l'agriculteur ne serait être tenu pour responsable de la non-exécution de cette prestation externe pour analyses, qui se déroule normalement chaque année à pareille époque.

Je vous rappelle enfin que l'association dont je suis le représentant n'est nullement opposée a priori au principe des centrales photovoltaïques et des énergies renouvelables en général. Elle est en revanche hostile à tout projet qui serait contraire aux décisions préfectorales et d'urbanisme, relatives à la vocation agricole de la zone, ou qui ne s'inscrirait pas dans le respect de l'environnement et la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Conformément à la législation, nous devons privilégier l'implantation de telles installations dans des espaces non dommageables à l'activité agricole, et donc non cultivés, dans des friches industrielles ou encore dans des espaces industriels tels que parkings et bâtiments de grandes envergures, couverts.

Nous vous informons que l'association, soucieuse d'information sur ce projet, a demandé à être reçue par le GPMR et a sollicité plusieurs fois, mais sans succès, le porteur du projet pour une présentation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre Lebrun, Président.